

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SEINE-EURE**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du jeudi 27 juin 2019
PROCES VERBAL**

Date de convocation : vendredi 21 juin 2019

Nombre de conseillers en exercice : 74

Nombre de conseillers présents : 48

Nombre de conseillers votants : 64

TITULAIRES PRÉSENTS :

Bernard LEROY - Jacky BIDAULT - Jean-Yves CALAIS - Jean CARRE - Thierry DELAMARE - René DUFOUR - Jean-Marc MOGLIA - François-Xavier PRIOLLAUD - Anne TERLEZ - Daniel BAYART - Fadilla BENAMARA - Jean-Pierre BREVAL - François CHARLIER - Angélique CHASSY - Jean-Claude CHRISTOPHE - Jean-Jacques COQUELET - Jean-Claude COURANT - Alexandre DELACOUR - Dominique DELAFOSSE - Jean-Michel DERREY - Maryannick DESHAYES - Rachida DORDAIN - Jean-Pierre DUVERE - Alexis FRAISSE - Nabil GHOUL - Daniel JUBERT - Sylvie LANGEARD - Yves LANIC - Jean-Jacques LE ROUX - Alain LEMARCHAND - Hervé LETELLIER - Alain LOEB - Pierre MAZURIER - Ousmane N'DIAYE - Albert NANIYOUULA - Maryline NIAUX - Guillemette NOS - Marie-Dominique PERCHET - Didier PIEDNOEL - Caroline ROUZEE - Nadine TERNISIEN - Hubert ZOUTU - Jacky GOY - Didier GUERINOT - Max GUILBERT - Monique KWASNY - Jacky PAUMIER.

**CONSEILLER(E) SUPPLÉANT(E) PRÉSENT(E) AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE REMPLAÇANT UN
TITULAIRE EXCUSÉ :**

Véronique GAUTIER.

POUVOIRS :

Monsieur WUILQUE à Monsieur PRIOLLAUD, Monsieur JAMET à Monsieur COQUELET, Monsieur JACQUET à Monsieur NANIYOUULA, Madame BLANDIN à Monsieur DUVERE, Monsieur MADROUX à Monsieur LEROY, Monsieur LECUYER à Monsieur BIDAULT, Madame LEMAN à Madame ROUZEE, Madame DUVALLET à Madame BENAMARA, Madame DUMONT à Monsieur FRAISSE, Monsieur BRUN à Madame KWASNY, Madame LENFANT à Monsieur ZOUTU, Monsieur PICARD à Madame NOS, Madame LORET à Monsieur MOGLIA, Monsieur FLEITH à Madame DESHAYES, Monsieur MEDAERTS à Monsieur GOY, Monsieur FLAMBARD à Monsieur GUILBERT.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT

Régis PETIT - Sid-Ahmed SIRAT - Philippe CROU - Vincent VORANGER.

Secrétaire : Nabil GHOUL

Monsieur LEROY ouvre la séance en rappelant le travail mené et les réalisations qui ont marqué cette mandature :

« C'est notre dernière séance de Conseil communautaire sous ce format ; puisqu'en septembre nous serons 101.

Au terme de ces cinq années, je crois que nous pouvons être fiers du travail accompli collectivement ; avec toutes les communes et leurs habitants, en faveur :

- du développement économique puisque de nombreuses entreprises se sont implantées et ont créé 4 000 emplois ;
- de l'aménagement du territoire avec notre objectif de tendre vers un habitat de qualité

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Conseil communautaire - Séance du 27 juin 2019 - Procès verbal

Date de transmission de l'acte : 05/07/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 05/07/2019

Numéro de l'acte : CRC0619 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 027-200035665-20190705-CRC0619-AU

Date de décision : 05/07/2019

Acte transmis par : Séverine RICHARD

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblées

- pour tous ;*
- pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti et du patrimoine naturel ;*
- pour améliorer l'attractivité et l'image de notre territoire.*

Sur tous ces sujets, nous avons eu des convergences de vues très fortes ; nous avons joué collectif et le couple commune/intercommunalité fonctionne.

L'énergie de nos débats et la qualité des échanges – amplifiée par les suggestions du C2D – ont permis d'amender, d'améliorer les projets quand c'était nécessaire. Nous avons avancé.

Nous avons su nous fédérer sur tous les grands enjeux et je voulais vous remercier pour la belle unanimité qui s'est dégagée à l'issue de ces grandes décisions.

Grâce à vous, le sentiment communautaire a progressé. Nous avons avancé.

La réussite de nos projets et décisions, nous la devons également à nos équipes impliquées, passionnées par leurs métiers et le service aux habitants ainsi qu'aux personnels qui travaillent dans les communes.

Je vous demanderai donc qu'on leur dise un grand merci et que nous les applaudissions ».

Applaudissements dans la salle.

Monsieur LEROY ouvre l'ordre du jour.

2019-133 - INTERCOMMUNALITE - ADMINISTRATION GENERALE - Rapport des décisions du Président

Sur rapport de Monsieur PRIOLLAUD, le Conseil communautaire prend acte à l'unanimité de l'état des décisions du Président passées au titre du mois de mai 2019.

Cette délibération a néanmoins fait l'objet de plusieurs demandes de précisions de la part de Monsieur FRAISSE :

« Il est fait mention d'une somme de 200 000 € destinée à financer une sculpture... De quoi s'agit-il et où sera-t-elle installée » ?

Monsieur LEROY précise :

« Il s'agit de l'installation d'une sculpture qui s'inscrit dans le « 1% artistique » lié à l'aménagement de Seine-Eure Avenue. Cette œuvre, d'environ 6m de haut, sera réalisée en acier inoxydable ; avec des effets de chevelure et de vent.

L'artiste qui la réalisera est originaire de la région. Romain REVEILLAC a été sélectionné par la Ville de Val de Reuil. Vous découvrirez une représentation de cette œuvre sur la page Facebook de l'artiste ».

Monsieur FRAISSE reprend son questionnement :

« Décision du Président n°19-212 : il est mentionné une zone réservée à la chasse. Peut-on imaginer une zone sans chasse dans l'agglomération » ?

Monsieur CHARLIER répond :

« Il s'agit d'une zone contiguë à un secteur d'activités maraîchères. Cette zone accueille beaucoup trop de lapins, nuisibles aux cultures ».

Monsieur FRAISSE reprend :

« Décision n°19-213, maintenant. Elle concerne la ZAC du Bosc Hétreil et on y lit que l'on autorise la destruction d'espèces protégées. J'avoue ne pas comprendre que l'on puisse autoriser la destruction d'espèces protégées »...

Monsieur DELAMARE explique :

« Il s'agit en fait de la régularisation de l'implantation de COPIREL. Le secteur concerné était connu pour accueillir des lézards et des couleuvres.

En accord avec la DREAL, nous avons affecté des secteurs délaissés à la reconstitution des habitats. La gestion de ce chantier a été confiée à l'aménageur. Des massifs rocaillieux ont été aménagés. A ce jour, la nature y a repris ses droits puisque ces massifs sont habités ».

Monsieur FRAISSE achève sa série de questions :

« Décision n°19-251 : pourquoi une convention a-t-elle été signée avec VNF afin de rejeter dans la Seine les effluents de la station d'épuration de Léry ? Les rejets seraient-ils de trop mauvaise qualité » ?

Monsieur PETIT précise :

« Je vous rassure, les eaux traitées par la station d'épuration de Léry sont contrôlées et de très bonne qualité. Néanmoins, l'Etat nous a demandé de les rejeter dans la Seine car le fleuve offre un plus gros débit que l'Eure. De ce fait, il y a un meilleur coefficient de dilution. Il est plus sécurisant de rejeter dans un fleuve ayant un débit de 30m³/s plutôt que dans la rivière Eure qui n'offre qu'un débit de 3m³/s » conclut-il.

2019-134 - INTERCOMMUNALITE - ADMINISTRATION GENERALE - Rapport des décisions de bureau

Sur rapport de Monsieur PRIOLLAUD, le Conseil communautaire prend acte à l'unanimité de l'état des décisions de bureau passées au titre du mois de juin 2019.

2019-135 - DECISIONS BUDGETAIRES - FINANCES LOCALES - Décision modificative n°2/2019 - Budget Principal - Autorisation

Sur rapport de Monsieur DELAMARE et à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- vote de la décision modificative budgétaire n°2/2019 par chapitre et opération ;
- approuve la décision modificative budgétaire n°2/2019 sur le budget principal de la Communauté d'agglomération Seine-Eure.

Cette décision a pour objet de traduire l'objectif stratégique à mettre en œuvre dans le cadre de la fusion de la Communauté d'agglomération Seine-Eure et de la Communauté de communes Eure-Madrie-Seine qui sera effective au 1^{er} septembre 2019.

Cet objectif consiste en une valorisation des besoins et ressources en préfigurant le compte administratif au 31 décembre 2019 pour chacune des deux collectivités appelées à fusionner afin d'élaborer le budget primitif de la nouvelle collectivité par simple agrégation des crédits restant à réaliser au 31 août 2019.

En section de fonctionnement, les propositions nouvelles en dépenses et en recettes contribuent à améliorer le transfert à la section d'investissement à hauteur de (+) 2,505 millions d'euros pour le porter à (+) 12,820 millions d'euros.

Ressources courantes

Après notification des bases fiscales (Etat 1259 FPU), les inscriptions portées au budget primitif doivent être révisées en recul pour un montant (-) 787,6 mille euros. C'est principalement le reclassement de site industriel en local professionnel du data center Orange de Val de Reuil qui explique ce recul.

Pendant, la CFE aura donné lieu à la perception de rôles complémentaires à la fin du mois de mai pour un montant de (+) 1,219 millions d'euros neutralisant largement l'impact structurel de ce reclassement mais de manière exceptionnelle sur cet exercice.

La TEOM est sujette à un léger ajustement favorable de (+) 53 mille euros au chapitre 73.

Au chapitre 74, au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement, le montant notifié bonifie l'inscription du budget primitif de (+) 308 mille euro.

L'ensemble des dispositifs de financement des compétences portées par l'agglomération (COTEC, PIG en particulier) permet d'envisager à hauteur d'environ (+) 300 mille euros, les participations attendues.

Enfin, une analyse du périmètre évolutif de la compétence Jeunesse permet de conclure sur un ajustement d'environ (+) 176 mille euros des financements CAF.

Le chapitre 013 atténuation de charges, prévoit un correctif de prévision estimé à (+) 65 mille euros. Une projection des éléments RH permet principalement d'intégrer, pour régularisation, un financement par l'Agence de l'Eau des équipes régie de (+) 60 mille euros et d'anticiper des indemnités journalières revues à la hausse pour un montant de (+) 25 mille euros. Les activités syndicales sont révisées à hauteur de (-) 19 mille euros.

Au chapitre 70, parallèlement à l'impact valorisé pour la CAF sur la compétence jeunesse, les redevances usagers bénéficient d'un complément d'inscription d'environ (+) 150 mille euros. Associé à la valorisation de remboursements estimés pour (+) 52 mille euros et à un recalibrage des recettes filières de l'OME pour (+) 50 mille euros, le chapitre 70 présente des mouvements bonifiés pour (+) 285 mille euros.

Le chapitre 75 affiche globalement un impact valorisé à (+) 210 mille euros intégrant la régularisation des charges refacturées à Pôle Emploi pour (+) 100 mille euros, la location des stands du salon de l'Habitat pour (+) 25 mille euros.

Au total, les recettes de fonctionnement donnent lieu à un abondement de (+) 2,077 millions d'euros.

Dépenses courantes

Au chapitre 011, les charges à caractère général, ont donné lieu à une attention particulière dans le contexte de la fusion, afin de calibrer au plus juste l'expression des besoins. Cette analyse partagée par l'ensemble des acteurs permet d'afficher une réduction de (-) 628,8 mille euros des dépenses de fonctionnement. Notons, qu'après consultation du comptable public, la taxe d'aménagement de la Patinoire prévue pour 170 mille euros au budget primitif sur ce chapitre relève de la section d'investissement.

Le chapitre 65, participations versées, constate principalement le retraitement en section d'investissement compte tenu de la nature de la dépense, de la subvention allouée au dispositif *Mon village, Mon amour* pour 180 mille euros.

Le chapitre 67, charges exceptionnelles, traduit les conditions de la DSP patinoire pour (+) 85 mille euros et un ajustement de la DSP CASEO pour (+) 66 mille euros.

La fiscalité reversée formalise une désinscription de (-) 320 mille euros qui correspond pour (-) 70 mille euros à l'impact des transferts de charges sur l'attribution de compensation et à un mouvement de (-) 250 mille euros sur la Dotation de Solidarité recalibrée au montant constaté en 2018, l'impact de la fusion n'étant valorisé qu'à compter de l'exercice 2020.

Enfin, les charges de personnel sont réévaluées de (+) 550 mille euros en tenant compte essentiellement, de l'évolution du périmètre de la petite enfance.

Au total, les dépenses de fonctionnement présentent une réduction de (-) 427 mille euros et participent à la bonification du transfert à la section d'investissement.

En section d'investissement, au titre des dépenses d'équipement, l'exercice qui aura consisté à estimer au plus juste le mandatement sur l'exercice, en tenant compte des contraintes techniques liées à la fusion, en valorisant l'impact de décalages calendaires de plusieurs projets pour retard ou report, mais également l'anticipation d'actions à solder en amont de la fusion, aboutit à une désinscription de (-) 2,125 millions d'euros.

On peut citer, pour les masses les plus significatives, un retard de travaux de 1,5 millions d'euros sur le chantier de déploiement du très haut débit par rapport au calendrier d'appels de fonds conventionnés, un décalage des constructions des déchetteries de Louviers et d'Alizay plutôt sur l'exercice 2020 compte tenu des procédures marchés en cours pour 2,7 millions d'euros.

Les acquisitions foncières dont les démarches administratives sont engagées, nécessitent un abondement de (+) 620 mille euros, l'accélération des sollicitations des communes membres sur les fonds de concours permet de valoriser un besoin de crédits complémentaires de (+) 730 mille euros, les aménagements qualitatifs urbains et les réseaux pluviaux sont corrigés respectivement pour un montant de (+) 660 mille euros et (+) 800 mille euros.

Ces ajustements influent sur le niveau de subventionnement relatif aux projets éligibles à hauteur de (-) 120 mille euros ainsi que sur le fonds de compensation de la TVA à hauteur de (-) 300 mille euros.

A l'issue de ce correctif budgétaire, l'amélioration de l'autofinancement pour (+) 2,505 millions d'euros, le recalibrage des dépenses d'équipement pour (-) 2,125 millions d'euros, et l'impact sur les recettes associées pour (-) 410 mille euros, permettent d'obtenir l'équilibre par une réduction du besoin d'emprunt calculée à (-) 4,220 millions d'euros, ramenant le besoin financement externe à environ 5,55 millions d'euros.

2019-136 - DECISIONS BUDGETAIRES - FINANCES LOCALES - Décision modificative n°2/2019 - Budgets annexes Eau Potable, Assainissement collectif, Transports, Activités économiques artisanales et commerciales

Sur rapport de Monsieur DELAMARE et à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- procède au vote des décisions budgétaires modificatives n°2 sur l'exercice 2019 par chapitres au niveau de la section de fonctionnement ou exploitation, ainsi que par chapitres ou opérations d'équipement en section d'investissement ;
- approuve les décisions budgétaires modificatives n°2 sur l'exercice 2019 pour les budgets Eau potable, Assainissement collectif, Transports, et Activités économiques, artisanales et commerciales.

Ces ajustements sur les budgets annexes préfigurent le compte administratif au 31 décembre 2019 en tenant compte d'une fusion programmée au 1^{er} septembre 2019 et d'un déroulé d'opérations budgétaires induit, chargé mais anticipé.

Budget Eau potable

En section de fonctionnement, la dépense est ajustée pour un montant de (+) 31,5 mille euros répartie à hauteur de (+) 11,5 mille euros pour les achats d'eau et (+) 20 mille euros pour la journée portes ouvertes du Bâtiment des Hauts Prés.

L'équilibre de la section est trouvé en recette, avec une inscription supplémentaire de (+) 70 mille euros en régularisation redevances d'opérateurs utilisant les châteaux d'eau pour y installer leurs relais pour la téléphonie mobile, de (+) 11,5 mille euros concernant la mission de contrôle du

délégataire, compensées par la perte du financement du poste d'animateur des Hauts Prés par l'Agence de l'Eau pour (-) 50 mille euros.

En section d'investissement, la réflexion en mode précompte administratif se traduit, à cette étape budgétaire, par un besoin nouveau de (+) 300 mille euros au titre d'acquisition foncière pour la protection de la ressource en eau et un besoin complémentaire de (+) 150 mille euros pour le renforcement du réseau d'eau potable.

En recette, une subvention de l'Agence de l'Eau pour acquisition foncière est ajustée à hauteur d'environ (+) 210 mille euros, et pour essais de pompage pour (+) 120 mille euros. Le solde pour équilibre consiste à réviser le besoin d'emprunt à hauteur de (+) 120 mille euros.

Budget Assainissement collectif

En section de fonctionnement, le seul mouvement correctif en dépense consiste à impacter à hauteur de (+) 370 mille euros, la part variable de l'exploitation de systèmes d'assainissement, l'inscription primitive ne traitant que la part fixe. Concernant les recettes, les projections aboutissent à traduire globalement une inscription supplémentaire de (+) 620 mille euros identifiée sur les surtaxes.

En section d'investissement, des besoins induit un complément d'inscription valorisé à (+) 1,25 millions d'euros lequel trouve sa contrepartie avec un besoin d'emprunt de (+) 1,0 million euros, le solde relevant de ressources liées à la TVA et du transfert de la section de fonctionnement.

On peut préciser que ce budget annexe constate, à cette étape budgétaire, des écritures techniques de régularisation relatives à l'excédent de fonctionnement issu du transfert de compétence de la commune de La Saussaye, écritures sollicitées et validées par le poste comptable.

Budget Transports

En section de fonctionnement, la dépense est révisée à la baisse de (-) 120 mille euros. Le périmètre des prestations est ajusté pour un montant de (-) 200 mille euros sur l'exercice et une inscription technique de (+) 80 mille euros est portée en charges exceptionnelles afin de pouvoir régulariser les écritures de rattachement et procéder à une clôture au 31 août sans anomalies bloquantes dans le cadre de la fusion.

Concernant la recette, les mouvements proposés consistent simplement à traduire les situations de compte à date pour un montant cumulé de (+) 452,5 mille euros. Au total, la section de fonctionnement permet de valoriser un transfert complémentaire à la section d'investissement de (+) 572,5 mille euros.

En section d'investissement, les travaux en approche précompte administratif permettent d'identifier un besoin de crédits supplémentaires de (+) 458 mille euros avec le lancement du projet BHNS, compensé par une désinscription cumulée de (-) 420 mille euros sur les autres opérations, soit un solde de (+) 38 mille euros.

Le poste recettes présente une révision de (-) 534,5 mille euros sur les subventions attendues des financeurs du BHNS afin de répondre aux modalités de versement sur l'exercice 2019. Il ne s'agit pas d'un désengagement mais d'un étalement de la perception des subventions selon les principes réglementaires de la gestion en Autorisation de Programme-Crédits de Paiement.

L'ensemble des mouvements en DM2 sur ce budget annexe s'équilibrent donc sans recours à l'emprunt.

Budget Activités économique, artisanale et commerciale.

La section de fonctionnement est simplement ajustée en recettes d'un montant de (+) 90 mille euros correspondant aux loyers sur la ZAC des Portes à Val de Reuil.

En section d'investissement, le calendrier des travaux de la pépinière numérique sur l'exercice 2019 présente un besoin de crédits complémentaires de (+) 1,42 millions d'euros.

Les programmes d'investissement des villages d'artisans sont, quant à eux, révisés pour un montant de (-) 200 mille euros. Compte tenu du décalage autour du village d'artisans d'art du Vaudreuil, les subventions votées sont corrigées à hauteur de (-) 290 mille euros, ainsi que l'inscription primitive d'un mécénat Fondation du Patrimoine pour 124 mille euros.

La traduction de ces mouvements aboutit à un besoin d'emprunt de (+) 1,544 millions d'euros pour équilibre.

2019-137 - DECISIONS BUDGETAIRES - FINANCES LOCALES - DIVERS - Admission en non-valeur - Budget Principal, Budget annexe SPANC

Sur rapport de Monsieur DELAMARE, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité de se prononcer favorablement sur l'admission en non-valeur des créances pour un montant de 888,47 € sur le budget principal, et 252,28 € pour le budget du SPANC.

	Montant	N° de pièce
Budget principal :	888,47 €	3413660231
Budget SPANC :	252,28 €	3700370231
Total :	1140,75 €	

2019-138bis - DIVERS - FINANCES LOCALES - DIVERS - Régularisation du solde de tout compte de la SODEVIL - Autorisation

Sur rapport de Monsieur DELAMARE, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- arrête à 110 461,19 € € le solde de tout compte de la SODEVIL. Ce montant sera titré au compte 7718 (compte utilisé pour le rattachement) en recettes exceptionnelles pour régularisation du compte d'imputation provisoire de recettes ;
- accepte la régularisation, sur production des justificatifs de paiement des entreprises, en fonction de leur situation, en particulier lorsqu'il s'agira de procéder le moment venu, au remboursement des cautions.

2019-139 - DECISIONS BUDGETAIRES - FINANCES LOCALES - CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES - Versement aux communes membre de la Dotation de Solidarité Communautaire pour 2019

Sur rapport de Monsieur DELAMARE, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'accepter les 4 critères servant à la répartition du montant de la DSC initiale définis plus haut ;
- d'ajouter au montant de la DSC initiale 2019 la prise en charge, par la Communauté d'agglomération, de 70 % du solde négatif du FPIC 2019 des commune-membres ;
- d'ajouter au montant de la DSC initiale 2019 les sommes inscrites dans la colonne « autres » aux communes de Porte de Seine, Acquigny, Alizay, Amfreville sur Iton, Andé, Herqueville, Igoville, Incarville, La Haye Malherbe, Le Manoir, le Vaudreuil, Lery, les Damps, Pinterville, Pitres, Pont de l'Arche, Poses, Saint Etienne du Vauvray, Saint Pierre du Vauvray et Terres de Bord

Après prise en compte des éléments précités, le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire, au titre de l'année 2019, se décompose comme suit :

Commune	DSC initiale 2019	Compensation 70 % solde négatif FPIC 2019	Autres	Total DSC 2019
ACQUIGNY	29 128,00 €	542,00 €	2 220,00 €	31 890,00 €
ALIZAY	20 201,00 €	51 306,00 €	1 500,00 €	73 007,00 €
AMFREVILLE-SOUS-LES-MONTS	10 359,00 €			10 359,00 €
AMFREVILLE-SUR-ITON	14 602,00 €		4 440,00 €	19 042,00 €
ANDE	26 217,00 €		10 502,00 €	36 719,00 €
BEC-THOMAS	3 995,00 €			3 995,00 €
CONNELLES	4 125,00 €	377,00 €		4 502,00 €
CRASVILLE	2 890,00 €			2 890,00 €
CRIQUEBEUF-SUR-SEINE	20 706,00 €	11 077,00 €		31 783,00 €
DAMPS	23 255,00 €	7 247,00 €	1 200,00 €	31 702,00 €
LA HARENGERE	14 259,00 €			14 259,00 €
LA HAYE-LE-COMTE	2 366,00 €			2 366,00 €
LA HAYE-MALHERBE	26 727,00 €		2 220,00 €	28 947,00 €
HERQUEVILLE	2 589,00 €	1 603,00 €	600,00 €	4 792,00 €
HEUDEBOUVILLE	7 038,00 €	13 866,00 €		20 904,00 €
IGOVILLE	32 264,00 €	7 936,00 €	1 200,00 €	41 400,00 €
INCARVILLE	23 670,00 €	7 446,00 €	2 220,00 €	33 336,00 €
LERY	43 141,00 €	3 708,00 €	3 720,00 €	50 569,00 €
LOUVIERS	552 232,00 €	PM 455 201,00 €		552 232,00 €
MANDEVILLE	7 610,00 €			7 610,00 €
LE MANOIR	32 868,00 €	4 902,00 €	25 000,00 €	62 770,00 €
MARTOT	11 865,00 €	1 683,00 €		13 548,00 €
LE MESNIL-JOURDAIN	4 489,00 €			4 489,00 €
TERRES DE BORD	29 028,00 €		2 220,00 €	31 248,00 €
PINTERVILLE	14 178,00 €	323,00 €	900,00 €	15 401,00 €
PITRES	59 421,00 €	13 249,00 €	35 000,00 €	107 670,00 €
PONT-DE-L'ÂRCHE	90 652,00 €	14 595,00 €	9 660,00 €	114 907,00 €
PORTE-DE-SEINE	3 002,00 €	1 064,00 €	15 000,00 €	19 066,00 €
POSES	26 102,00 €		1 200,00 €	27 302,00 €
QUATREMARE	8 546,00 €			8 546,00 €
LE VAUDREUIL	55 819,00 €	23 364,00 €	9 660,00 €	88 843,00 €
SAINT-CYR-LA-CAMPAGNE	7 851,00 €	647,00 €		8 498,00 €
SAINT-DIDIER-DES-BOIS	20 329,00 €			20 329,00 €
SAINT-ETIENNE-DU-VAUVRAY	17 368,00 €		2 520,00 €	19 888,00 €
SAINT-GERMAIN-DE-PASQUIER	2 308,00 €	649,00 €		2 957,00 €
SAINT-PIERRE-DU-VAUVRAY	25 461,00 €	234,00 €	5 040,00 €	30 735,00 €
LA SAUSSAYE	42 397,00 €			42 397,00 €
SURTAUVILLE	10 790,00 €		7 740,00 €	18 530,00 €
SURVILLE	19 089,00 €			19 089,00 €
LA VACHERIE	12 001,00 €			12 001,00 €
VIRONVAY	2 126,00 €	7 109,00 €		9 235,00 €
VRAIVILLE	14 733,00 €			14 733,00 €

VAL-DE-REUIL	418 327,00 €	PM 180 000,00 €		418 327,00 €
TOTAL	1 796 124,00 €	172 927,00 €	143 762,00 €	2 112 813,00 €

La part contributive FPIC de Val de Reuil et Louviers est prise en charge totalement par la Communauté d'agglomération, à savoir 635 201 €. En effet, ce montant est comptabilisé dans sa part contributive.

2019-140 - FONDS DE CONCOURS - FINANCES LOCALES - FONDS DE CONCOURS - Attribution à différentes communes de la Communauté d'agglomération Seine-Eure

Sur rapport de Monsieur DELAMARE, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité le montant des fonds de concours suivants au bénéfice des communes suivantes :

Acquigny pour financer la pose d'une micro-station d'épuration à la maison du lac : Coût 11 874 € HT - Pas de subvention - Coût commune 11 874 € - Fonds de concours divers - FDC maximum 5 937 € (50%). **FDC accordé 5 937 €**

Acquigny pour financer le changement de la porte de terrain de tennis : Coût 2 085 € HT - Pas de subvention - Coût commune 2 085 € - Fonds de concours divers - FDC maximum 1 042,50 € (50%). **FDC accordé 1 042,50 €**

Crasville pour financer la réalisation d'un trottoir en enrobé : Coût 26 500 € HT - Pas de subvention - Coût commune 26 500 € - Fonds de concours divers - FDC maximum 13 250 € (50%). **FDC accordé 6 849,50 €**

Incarville pour financer des travaux dans la salle polyvalente : Coût 190 650 € HT - Subvention 72 028 € - Coût commune 118 622 € - Fonds de concours divers - FDC maximum 59 311 € (50%). **FDC accordé 59 311 €**

La Haye Malherbe pour financer des travaux de rénovation et achat d'un logiciel : Coût 5 572 € HT - Subvention 1 332 € - Coût commune 4 240 € - Fonds de concours divers - FDC maximum 2 120 € (50%). **FDC accordé 2 120 €**

Le Vaudreuil pour financer la construction d'un skate-park : Coût 159 990 € HT - Pas de subvention - Coût commune 159 990 € - Fonds de concours divers - FDC maximum 79 995 € (50%). **FDC accordé 79 995 €**

Louviers pour financer la réalisation d'un plan lumière et éclairage public : Coût 250 000 € HT - Pas de subvention - Coût commune 250 000 € - Fonds de concours divers - FDC maximum 125 000 € (50%). **FDC accordé 125 000 €**

Louviers pour financer la réalisation de travaux de voirie et éclairage public (cité commandeur): Coût 54 696 € HT - Pas de subvention - Coût commune 54 696 € - Fonds de concours divers - FDC maximum 27 348 € (50%). **FDC accordé 27 348 €**

Louviers pour financer la réalisation de pontons au jardin public : Coût 18 716 € HT - Pas de subvention - Coût commune 18 716 € - Fonds de concours divers - FDC maximum 9 358 € (50%). **FDC accordé 9 358 €**

Louviers pour financer la fabrication et la mise en place de mobilier de signalétique : Coût 125 000 € HT - Pas de subvention - Coût commune 125 000 € - Fonds de concours divers - FDC maximum 62 500 € (50%). **FDC accordé 46 988,35 €**

Louviers pour financer l'acquisition de jardinières : Coût 71 424 € HT - Pas de subvention - Coût commune 71 424 € - Fonds de concours divers - FDC maximum 35 712 € (50%). **FDC accordé 35 712 €**

Louviers pour financer l'acquisition de mobilier pour la maison des sports : Coût 36 982 € HT - Pas de subvention - Coût commune 36 982 € - Fonds de concours divers - FDC maximum 18 491 € (50%).
FDC accordé 18 491 €

Louviers pour financer la réhabilitation du kiosque du jardin public : Coût 53 000 € HT - Pas de subvention - Coût commune 53 000 € - Fonds de concours divers - FDC maximum 26 500 € (50%).
FDC accordé 13 250 €

Louviers pour financer l'aménagement du quartier des Acacias : Coût 48 805 € HT - Pas de subvention - Coût commune 48 805 € - Fonds de concours divers - FDC maximum 24 402,50 € (50%). **FDC accordé 24 402,50 €**

Louviers pour financer l'acquisition de jeux pour le stade : Coût 15 033 € HT - Pas de subvention - Coût commune 15 033 € - Fonds de concours divers - FDC maximum 7 516,50 € (50%). **FDC accordé 7 516,50 €**

Louviers pour financer la création de la plateforme du terrain du skate-park : Coût 69 435 € HT - Pas de subvention - Coût commune 69 435 € - Fonds de concours divers - FDC maximum 27 310 € (50%). **FDC accordé 27 310 €**

Quatremare pour financer le traitement des eaux pluviales : Coût 5 925 € HT - Pas de subvention - Coût commune 5 925 € - Fonds de concours divers - FDC maximum 2 962,50 € (50%). **FDC accordé 2 962,50 €**

Saint Pierre du Vauvray pour financer l'aménagement d'une maison pour un futur cabinet médical : Coût 100 000 € HT - Pas de subvention - Coût commune 100 000 € - Fonds de concours divers - FDC maximum 50 000 € (50%). **FDC accordé 50 000 €**

Saint Pierre du Vauvray pour financer des travaux dans le hangar du service technique : Coût 6 771 € HT - Pas de subvention - Coût commune 6 771 € - Fonds de concours divers - FDC maximum 3 385,50 € (50%). **FDC accordé 3 385,50 €**

Saint Pierre du Vauvray pour financer de l'aménagement paysager : Coût 1 091 € HT - Pas de subvention - Coût commune 1 091 € - Fonds de concours divers - FDC maximum 545,50 € (50%).
FDC accordé 545,50 €

Saint Pierre du Vauvray pour financer l'installation d'une bouche d'incendie : Coût 725 € HT - Pas de subvention - Coût commune 725 € - Fonds de concours divers - FDC maximum 362,50 € (50%).
FDC accordé 362,50 €

Saint Pierre du Vauvray pour financer des travaux dans l'école primaire: Coût 20 431 € HT - Subvention 6 129 € - Coût commune 14 302 € - Fonds de concours divers - FDC maximum 7 151 € (50%). **FDC accordé 7 151 €**

Val de Reuil pour financer la construction d'un terrain de football synthétique : Coût 920 000 € HT - Subvention 406 000 € - Coût commune 514 000 € - Fonds de concours divers - FDC maximum 257 000 € (50%). **FDC accordé 257 000 €**

Val de Reuil pour financer la réhabilitation de la maison de la jeunesse et des associations : Coût 240 000 € HT - Subvention 100 000 € - Coût commune 140 000 € - Fonds de concours divers - FDC maximum 70 000 € (50%). **FDC accordé 70 000 €**

Val de Reuil pour financer la rénovation thermique et acoustique de l'école des Dominos : Coût 291 000€ HT – Pas de subvention - Coût commune 291 000 € - Fonds de concours divers - FDC maximum 145 500 € (50%). **FDC accordé 145 500 €**

Val de Reuil pour financer la réalisation d'un parcours de fitness dans le jardin sportif : Coût 237 500 € HT – Pas de subvention - Coût commune 237 500 € - Fonds de concours divers - FDC maximum 118 750 € (50%). **FDC accordé 118 750 €**

Val de Reuil pour financer la rénovation du parvis de la crèche du Pivollet : Coût 220 000 € HT - Subvention 100 000 € - Coût commune 120 000 € - Fonds de concours divers - FDC maximum 60 000 € (50%). **FDC accordé 60 000 €**

COMMUNE	FDC
ACQUIGNY	5 937,00 €
ACQUIGNY	1 042,50 €
CRASVILLE	6 849,50 €
INCARVILLE	59 311,00 €
LA HAYE MALHERBE	2 120,00 €
LE VAUDREUIL	79 995,00 €
LOUVIERS	125 000,00 €
LOUVIERS	27 348,00 €
LOUVIERS	9 358,00 €
LOUVIERS	46 988,35 €
LOUVIERS	35 712,00 €
LOUVIERS	18 491,00 €
LOUVIERS	13 250,00 €
LOUVIERS	24 402,50 €
LOUVIERS	7 516,50 €
LOUVIERS	27 310,00 €
QUATREMARE	2 962,50 €
SAINT PIERRE DU VAUVRAY	50 000,00 €
SAINT PIERRE DU VAUVRAY	3 385,50 €
SAINT PIERRE DU VAUVRAY	545,50 €
SAINT PIERRE DU VAUVRAY	362,50 €
SAINT PIERRE DU VAUVRAY	7 151,00 €
VAL DE REUIL	257 000,00 €
VAL DE REUIL	70 000,00 €
VAL DE REUIL	145 500,00 €
VAL DE REUIL	118 750,00 €
VAL DE REUIL	60 000,00 €
TOTAL	1 206 288,35 €

Le Conseil communautaire dit également que ces montants sont définitifs et ne pourront pas augmenter en fonction du coût des projets.

2019-141 - FONDS DE CONCOURS - FINANCES LOCALES - Soutien à l'amélioration de la qualité de l'accueil dans les équipements de vie scolaire - Attribution de fonds de concours à différentes communes de l'Agglomération Seine-Eure - Autorisation

Sur rapport de Monsieur DELAMARE, le Conseil communautaire accepte, à l'unanimité, le montant des fonds de concours vie scolaire au bénéfice des communes suivantes :

Pîtres pour financer les travaux d'extension de l'école primaire. Coût prévisionnel 1 149 812 € HT – Total de subventions prévisionnelles obtenues auprès des partenaires : 619 608 € HT – Reste à charge après subventions 530 204 € HT – FDC « vie scolaire » maximum : 53 020 €. **FDC accordé : 53 020 €**

Louvières pour financer la reconstruction du groupe scolaire Jules Ferry en BEPOS (Bâtiment à Energie Positive). Coût prévisionnel 5 455 367 € HT – Total de subventions prévisionnelles obtenues auprès des partenaires : 1 700 000 € HT – Reste à charge après subventions 3 755 367 € HT – FDC « vie scolaire » maximum : 200 000 €. **FDC accordé : 200 000 €.**

COMMUNE	MONTANT FDC VIE SCOLAIRE
PITRES	53 020 €
LOUVIERS	200 000 €

Le Conseil communautaire dit également que ces montants sont définitifs et ne pourront pas augmenter en fonction du coût des projets.

2019-142 - MARCHÉS PUBLICS - PLANIFICATION ET PROSPECTIVE TERRITORIALE, DROIT DES SOLS - Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'habitat de l'Agglomération Seine-Eure - Trois lots - Appel d'offres ouvert - Lot n°1 - Avenant n°3 - Autorisation

Sur rapport de Monsieur DELAMARE et à l'unanimité, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°3 au lot n°1 avec le groupement GEOSTUDIO/ 2AD/ CAPLA ARCHITECTURE/ LES RONDEAUX, sis 45, avenue Robert Hooke, 76800 Saint Etienne du Rouvray.

Lot n° 1 : consolidation du diagnostic territorial, réalisation des OAP, réalisation des règlements écrit et graphique et des annexes, réalisation des indicateurs et des outils d'évaluation du PLUiH, élaboration des dossiers d'arrêt et d'approbation du PLUiH			
Groupement d'entreprises : GEOSTUDIO/ 2AD/ CAPLA ARCHITECTURE/ LES RONDEAUX 45, avenue Robert Hooke 76800 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY	Montant € HT	TVA (20%)	Montant € TTC
Phase 1 : consolidation du diagnostic territorial	51 500	10 300	61 800
Phase 2 : élaboration du POA	2 500	500	3 000
Phase 3 : réalisation des OAP (Identification des secteurs stratégiques)	6 500	1 300	7 800
Phase 4 : réalisation des règlements écrit et graphique, du ou de plans de secteur			

Tranche ferme : Réalisation des règlements écrit et graphique	116 500	23 300	139 800
Tranche optionnelle : Réalisation du ou des plans de secteur	9 500	1 900	11 400
Phase 5 : élaboration des indicateurs et des outils d'évaluation du PLUiH	3 500	700	4 200
Phase 6 : élaboration des dossiers d'arrêt et d'approbation du PLUiH	24 000	4 800	28 800
TOTAL	214 000	42 800	256 800

La phase 3 du lot n°1 comporte une partie à bons de commande qui sera facturée par application du prix figurant dans le bordereau des prix unitaires aux quantités réellement exécutées, en fonction du besoin :

Intitulé	Prix unitaire € HT	Nombre sur toute la durée du marché
Réalisation d'une OAP	2 500	Minimum : 36, Maximum : 160

2019-143 - DOCUMENTS D URBANISME - URBANISME, PLANIFICATION ET FONCIER - Prescription de l'élaboration d'un règlement local de publicité intercommunal - Définition des objectifs et des modalités de concertation

Sur rapport de Monsieur DELAMARE décide, le Conseil communautaire décide à l'unanimité de prescrire l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité intercommunal sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération Seine-Eure.

Par ailleurs, Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Seine-Eure peut recueillir l'avis de toute personne, de tout organisme ou association compétents en matière de paysage, de publicité, d'enseignes et préenseignes, d'environnement, d'architecture, d'urbanisme, d'aménagement du territoire, d'habitat et de déplacements, y compris, le cas échéant, des collectivités territoriales des Etats limitrophes, conformément à l'article L.581-14-1 du Code de l'environnement.

Cette délibération a permis à Monsieur FRAISSE d'exprimer quelques suggestions :

« Il faut interdire les écrans lumineux énergivores qui, placés aux carrefours, détournent l'attention des automobilistes et entraînent des problèmes de sécurité routière.

De plus, il ne faut pas mettre de sucettes publicitaires en amont des passage-piétons car elles mettent en danger leur sécurité.

Enfin, il me paraît nécessaire d'être très vigilants face au développement des espaces publicitaires et, notamment, les affiches 4mx3m » a-t-il insisté.

2019-144 - DIVERS - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - ADMINISTRATION GENERALE - Complétude du demi-diffuseur de Heudebouville - Convention de financement entre la Société des Autoroutes Paris Normandie, la Région Normandie et l'Agglomération Seine-Eure - Autorisation

Au terme de la présentation de cette délibération, Monsieur FRAISSE remarque :

« Il s'agit de voter une subvention au transport routier. Or, la SAPN fait de très larges bénéfices. Tout le monde a pu constater que la création de nouvelles voies de circulation entraîne une hausse du transport routier et, par conséquent, une augmentation de l'émission des gaz à effet de serre.

De plus, on privilégie une fois de plus les activités de logistique, peu créatrices d'emplois, au détriment des terres et espaces agricoles.

Enfin, permettez-moi de remarquer qu'il existe un véritable problème d'accessibilité pour les cyclistes désirant circuler entre Louviers et Heudebouville. C'est un véritable coupe-gorge ».

« Cette réalisation est nécessaire et attendue », répond Monsieur LEROY.

Monsieur LANIC s'accorde avec Monsieur FRAISSE et précise à son tour :

« Nous allons verser des fonds publics pour gaver les actionnaires de la SAPN ; déjà repus. Cette subvention de 1 M€, c'est 1M€ de trop. En conséquence, Le groupe EELV-Front de Gauche votera Contre ».

Sur rapport de Monsieur LEROY, le Conseil communautaire accepte, **par 57 voix POUR et 7 voix CONTRE**, les termes de la convention de financement de ce projet, à intervenir entre la Société des Autoroutes Paris Normandie, le Conseil Régional de Normandie et la Communauté d'agglomération Seine-Eure.

Le coût des aménagements, tel que défini par le décret n° 2018-759, est estimé à 13 M€ HT, dont le financement est réparti entre les parties de la manière suivante :

Agglomération Seine-Eure	1 000 000 € HT
Région Normandie	3 000 000 € HT
SAPN	9 000 000 € HT

Le Conseil communautaire autorise également Monsieur le Président ou son représentant :

- à signer avec le Conseil Régional de Normandie et la Société des Autoroutes Paris Normandie, la convention de financement des aménagements du complément du demi-diffuseur de Heudebouville,
- à ajuster les termes et modalités de versement de la subvention ; notamment pour le cas où la réalisation de l'opération s'établirait à un montant significativement inférieur aux prévisions,
- à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ce dossier.

2019-145 - AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PRIVE - AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT - Bilan des décisions d'acquisition et de cession d'immeubles intervenues au cours de l'année 2018

Sur rapport de Monsieur CHARLIER, le Conseil communautaire prend acte, à l'unanimité, du bilan des décisions d'acquisitions et de cessions intervenues au cours de l'année 2018 :

ACQUISITIONS ENGAGEES EN 2018				
Délibération/Décision du Président	Situation de l'immeuble		But de l'acquisition	Prix T.T.C.
18-221 du 20/09/2018	ACQUIGNY	Les Grandes Ruelles	Préservation des zones humides - PPRE	300 €
18-45 du 22/02/2018	DOUVILLE-SUR-ANDELLE	La Grande Aulnaie	Protection du captage de "La Grande Aulnaie"	58 000 €

18-46 du 22/02/2018	DOUVILLE-SUR-ANDELLE	La Grande Aulnaie	Protection du captage de "La Grande Aulnaie"	21 000 €
18-108 du 19/04/2018	DOUVILLE-SUR-ANDELLE	La Grande Aulnaie	Protection du captage de "La Grande Aulnaie"	11 000 €
2018-222 du 20/09/2018	DOUVILLE-SUR-ANDELLE	La Grande Aulnaie	Protection du captage de "La Grande Aulnaie"	4 000 €
DP n° 18-318 du 26/07/18	IGOVILLE	-6 sente de la Tourelle	réserve foncière pour habitat	28 000 €
2018-263 du 18/10/2018	LA HAYE-MALHERBE	12 place de la Mairie	Réserve foncière	65 000 €
18-113 du 19/04/2018	LE VAUDREUIL	28 rue Arthur Papavoine	Village d'artisans le Carré Saint-Cyr	120 000 €
18-219 du 20/09/2018	LE VAUDREUIL	12 rue Bernard Chedeville	parking mairie du Vaudreuil	250 000 €
18-156 du 26/06/2018	LOUVIERS	route de Saint-Pierre et rue de Bigards	dans le cadre du PPRE	4 000 €
2018-157 du 28/06/18 et rectificative 2018-225 du 20/09/2018	LOUVIERS	46 rue du 11 Novembre 1918	Aménagement axe structurant	43 800 €
2018-155 du 28/06/2018	LOUVIERS	6 chemin des Fontenelles	prairie des Fougères	461 648,83 €
DP n° 18- 347 du 10/08/2018	LOUVIERS	10 rue Angélique Vignon	réserve foncière axe structurant	85 000 €
18-220 du 20/09/2018	MARTOT	Les Fieffes Mancelles	Projet de la cité de l'Arbre	1 800 €
2018-301 du 22/11/2018	LE MESNIL-JOURDAIN	Le Fouet	Station d'épuration lotissement la Renardière	22 830 €
2018-261 du 18/10/2018	PINTERVILLE	Le Bas du Hamelet	Protection du captage	161 942 €
2018-264 du 18/10/2018	PONT-DE-L'ARCHE	Ile de la Poterie	Installation ponton pour tourisme fluvial	1 514 €
18-109 du 19/04/2018	PORTE-JOIE	Le Pré	Préservation des milieux naturels	8400 €
DP n° 18-146 du 11/04/2018	POSES	58 rue des Masures	Préemption DIA 474 18 A0002 en vue de la politique de l'habitat de l'Agglo.	20 000 €
n° 2018-262 du 18/10/2018	SAINT-PIERRE-DU-VAUVRAY	Le Château	voie verte	30 000 €

DP n° 18-483 du 04/12/2018	INCARVILLE	7 rue de la Fringale	Projet habitat	320 000 €
2018-333d du 20/12/2018	PINTERVILLE	Le Bas du Hamelet	Protection de la ressource en eau d'un captage	25 000 €
Délib 18-24 du 25/01/2018	HEUDEBOUVILLE	Ecoparc 3	chemins ruraux	1 €
Délib 18-111 du 19/04/2018	VAL DE REUIL	Zac des Portes	rétrocessions foncières dans le cadre de la clôture de la concession d'aménagement de la ZAC des Portes	220 000 €
Délib 18-218 du 20/09/2018 Délib 18-330 du 20/12/2018	HERQUEVILLE	La Plante	projet habitat	480 000 €
Délib 18-265 du 18/10/2018	VAL DE REUIL	Voie de l'Orée	Voirie et espaces verts Voie de l'Orée	43 750,20 €
Délib 18-298 du 22/11/2018	LOUVIERS	Cinram	Rachat partiel site Cinram	803 772,00 €
Délib 18-44 du 22/02/2018	PITRES	Freni-Frêneaux	Extension du lotissement d'activités "Les Frêneaux"	55 000 €
Délib 18-131 du 31/05/2018 et 18-313 bis du 31/05/2018	LOUVIERS	16 et 24 rue du 11 Novembre 1918	Rachat - aménagement axe structurant	792 042,36 €
TOTAL				4 137 800,39 €

CESSIONS ENGAGEES EN 2018				
Délibération	Situation de l'immeuble		Acquéreur	Prix T.T.C.
2018-42 du 22/02/2018	HEUDEBOUVILLE	ZAC ECOPARC 2	SCI CANON 27 (Veynat)	173 790,00 €
2018-110 du 19/04/2018	HEUDEBOUVILLE	ZAC ECOPARC 2	SCI SEINE ET EURE	142 923,60 €
2018-159 du 28/06/2018	PITRES	LES FRENEAUX	SCI EDETURE	52 747,20 €
2018-217 du 20/09/2018	HEUDEBOUVILLE	ZAC ECOPARC 2	SOCIETE D- SERVICES S.r.l.	1 142 400,00 €

2018-2016 du 20/09/2018	HEUDEBOUVILLE	ZAC ECOPARC 3	FINANCIERE XSB	1 663 810,80 €
2018-43 du 22/02/2018	LOUVIERS	Côte de la Justice	AURA PROMOTION	480 047,40 € 336 827,40 €
2018-112 du 19/04/2018	VAL DE REUIL	ZAC DES PORTES	MAGELLAN 2 (PROJET 5)	470 628,00 €
2018-133 du 31/05/2018	VAL DE REUIL	Ferme équestre	AMEX	130 968,00 €
2018-134 du 31/05/2018	VAL DE REUIL	Ferme équestre	AMEX	2 787 391,91 €
2018-260 du 18/10/2018	HEUDEBOUVILLE	ZAC ECOPARC 3	GEMFI	7 074 780,00 €
2018-297 du 22/11/2018	LOUVIERS	18 impasse des Prés	M. et Mme LEMOINE	320 000,00 €
2018-299 du 22/11/2018	LOUVIERS	Cinram - Bâtiment D	M. Rodolphe DURAND	150 000,00 €
2018-300 du 22/11/2018	HEUDEBOUVILLE	ZAC ECOPARC 3	ITM IMMO LOG	268 078,80 €
2018-331 du 20/12/2018	VAL DE REUIL	ZAC DES PORTES	SCI PAULADRIEN	36 000,00 €
2018-334 du 20/12/2018	PITRES	Lotissement Les Fréneaux	Mmes GABRIELLE et CHEVALLIER	42 789,60 €
TOTAL				15 273 182,71 €

ACQUISITIONS SIGNEES EN 2018				
Délibération/Décision du Président	Situation de l'immeuble		But de l'acquisition	Prix T.T.C.
Délibération n°17-287 du 21/09/2017 et n°17-305 du 19/10/2017	ACQUIGNY	La Grande Noë	Dans le cadre du PPRE	7 130,00 €
Délibération n°17-378 bis du 21/12/2017	HEUDEBOUVILLE	Ecoparc 3	Acquisition pour permettre la résiliation de la ZAC Ecoparc 3	39 340,61 €
DP n° 18-318 du 26/07/18	IGOVILLE	16 sente de la Tourelle	réserve foncière pour habitat	28 000 €
18-113 du 19/04/18 budget	LE VAUDREUIL	28 rue Arthur Papavoine	Village d'artisans le Carré Saint-Cyr	120 000 €
Délibération n°17-280 du 21/09/2017	LOUVIERS	4 rue du 11 novembre	Axe structurant	780 000,00 €
2018-155 du 28/06/2018	LOUVIERS	6 chemin des Fontenelles	prairie des Fougères	461 648,83 €
DP n° 18- 347 DU 10/08/2018	LOUVIERS	10 rue Angélique Vignon	réserve foncière axe structurant	85 000 €
Délibération n° 18-109 du 19/04/2018	PORTE-JOIE	Le Pré	Préservation des milieux naturels	8 400 €
Délibération n°17-286 du 21/09/2017	SAINT-PIERRE- DU-VAUVRAY	8 Grande Rue	pour réalisation parking	75 000 €

Délib n° 2018-262 du 18/10/2018	SAINT-PIERRE-DU-VAUVRAY	Le Château	voie verte	30 000 €
Délib 18-24 du 25/01/2018	HEUDEBOUVILLE	Ecoparc 3	chemins ruraux	1 €
Délib 18-111 du 19/04/2018	VAL DE REUIL	Zac des Portes	rétrocessions foncières dans le cadre de la clôture de la concession d'aménagement de la ZAC des Portes	220 000 €
Délib 18-131 du 31/05/2018 et 18-313 bis du 31/05/2018	LOUVIERS	16 et 24 rue du 11 Novembre 1918	Rachat - Aménagement axe structurant	792 042,36 €
TOTAL				2 646 562,80 €

CESSIONS SIGNEES EN 2018				
Délibération	Situation de l'immeuble		Acquéreur	Prix T.T.C
17-279 du 21/09/2017	VIRONVAY	ECOPARC 1	TELIFFRAIS (Andros)	281 693,00 €
17-343 du 23/11/2017	HEUDEBOUVILLE	ZAC ECOPARC 2	SCI MUNDY (Guyomard)	167 074,80 €
18-110 du 19/04/2018	HEUDEBOUVILLE	ZAC ECOPARC 2	SCI SEINE ET EURE	142 923,60 €
TOTAL				591 691,40 €

2019-146 - DOCUMENTS D'URBANISME - URBANISME, PLANIFICATION ET FONCIER - Commune d'Heudebouville - Approbation de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU permettant la réalisation d'une opération de logements mixtes sur le site du domaine du Sang-Mêlé

Sur rapport de Monsieur CHARLIER, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Heudebouville, telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

2019-147 - ACQUISITIONS - URBANISME, PLANIFICATION ET FONCIER - Commune d'Heudebouville - Programme d'Action Foncière - Rachat partiel à l'Etablissement Public Foncier de Normandie de la propriété du Manoir du Sang Mêlé sise Route Nationale

Sur rapport de Monsieur CHARLIER, le Conseil communautaire décide à l'unanimité de procéder au rachat partiel de la propriété du Manoir du Sang Mêlé sise Route Nationale, cadastrée section A numéros 337, 339, 340p, 341, 342, 343, 1049p, 1051, 1052, 1053, 1054, 1055, 1056 et 1058 d'une contenance totale de 49 273 m², appartenant à l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Le Conseil communautaire dit également :

- que cette acquisition est consentie moyennant le prix de cession suivant :
 - o Pour la partie classée en zone N (zone naturelle) naturelle du Plan Local d'Urbanisme, le prix de cession est de 26 939,63 € HT, auquel il convient d'ajouter la TVA sur prix total actuellement au taux de 20% d'un montant de

5 387,93 €, soit 32 327,56 € TTC, conforme à l'avis du directeur des services fiscaux ci-joint.

- Pour la partie classée en zone UA (zone urbaine) du Plan Local d'Urbanisme, le prix de cession est de 484 306,72 € HT, auquel il convient d'ajouter la TVA sur marge actuellement au taux de 20% d'un montant de 1 059,34 €, soit 485 366,06 € TTC, conforme à l'avis du directeur des services fiscaux ci-joint. Il en résulte un montant total d'acquisition de 511 246,35 € HT auquel il convient d'ajouter la TVA actuellement au taux de 20 %, d'un montant de 6 447,27 € HT, soit un montant total de 517 693,62 € TTC. Ce prix de cession est valable uniquement pour un acte de vente signé au plus tard le 25 juin 2019.
- que les frais et honoraires divers, liés à cette opération sont à la charge de l'acquéreur.
- que les actes correspondants seront établis par Maître PELFRENE Stéphane, notaire à Louviers.

2019-148 - ACQUISITIONS - URBANISME PLANIFICATION ET FONCIER - Commune de Louviers - Programme d'Action Foncière - Rachat à l'Etablissement Public Foncier de Normandie de la propriété sise 8 rue du 11 Novembre 1918 - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CHARLIER, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de procéder au rachat de la propriété située 8 rue du 11 Novembre 1918 à Louviers, cadastrée section BD numéro 168, d'une contenance de 391 m², appartenant à l'Etablissement Public Foncier de Normandie,

Le Conseil communautaire dit également :

- que cette acquisition est consentie moyennant le prix de cession à 197 813,08 € HT, auquel il convient d'ajouter la TVA sur marge au taux de 20 % d'un montant de 562,62 €, conforme à l'avis du directeur des services fiscaux ci-joint. Il en résulte un prix de cession de 198 375,70 € TTC,
- que les frais et honoraires divers, liés à cette opération sont à la charge de l'acquéreur,
- que les actes correspondants seront établis par Maître Stéphane PELFRENE, Notaire à Louviers.

2019-149 - ALIENATIONS - URBANISME PLANIFICATION ET FONCIER - Commune de Pitres - Lotissement d'activités Les Fréneaux - Vente à la SCI EDETURE du lot n° 6 (F) - Modificatif

Sur rapport de Monsieur CHARLIER, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- fixe à 15 € le prix au m² soit un prix de cession de 36 615 € HT, TVA en sus, au taux en vigueur à la signature de l'acte authentique, étant ici précisé à titre indicatif que le taux effectif de la TVA est actuellement à 20 %, soit un prix TTC de 43 938 €,
- précise que les autres dispositions figurant dans la délibération susvisée demeurent inchangées.

En aparté au vote de cette délibération, Monsieur CARRE a émis le souhait « *d'une révision du SCoT afin de permettre l'extension du magasin Lidl de Pitres. Une révision me semble nécessaire* » a-t-il insisté.

2019-150 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - URBANISME PLANIFICATION ET FONCIER - Commune de Val de Reuil - Z.A.C. des Coteaux - Approbation du compte rendu d'activité de l'année 2018 et rétrocession foncière

Sur rapport de Monsieur CHARLIER, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- approuve le compte-rendu d'activité de l'année 2018 établi par EURE AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT pour la Z.A.C. des Coteaux ainsi que le bilan prévisionnel d'aménagement recalé, l'échéancier, le tableau des ventes et des acquisitions de terrain ;

- accepte l'augmentation de la participation d'équilibre de la communauté d'agglomération Seine-Eure au bilan de la ZAC de 400 000 € par transformation de l'avance de trésorerie versée au concessionnaire ;
- accepte le transfert de la créance d'EAD sur la Ville de Val de Reuil pour 500 000 € HT ;
- accepte la subrogation qui lui est consentie par EAD dans ses obligations à l'égard de Monsieur BECIANI, au titre du compromis de vente pour un terrain de l'îlot 8 pour un prix de à recevoir de 168 000 € HT ;
- décide d'acquérir un ensemble de parcelles aménagées d'une superficie de 12 032 m² pour un montant de 368 000 € HT, soit 441 600 € TTC,
- décide d'acquérir les emprises des voiries et espaces publics de la ZAC, d'une surface de 29 546 m² environ, à l'euro symbolique ne donnant pas lieu à versement,
- dit que les frais et honoraires divers, liés à cette opération sont à la charge de l'acquéreur ;
- dit que les actes correspondants seront établis par Maître Stéphane PELFRENE, notaire à Louviers.

2019-151 - ACQUISITIONS - URBANISME PLANIFICATION ET FONCIER - Commune de Val de Reuil - Acquisition des parcelles EC 3, 4 et 349, appartenant à Madame DELABARRE - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CHARLIER, à l'unanimité, le Conseil communautaire décide d'acquérir les parcelles cadastrées section EC numéro 3 d'une contenance de 19 755 m², numéro 4 d'une contenance de 535 m² et numéro 349 d'une contenance de 7 136 m², sises lieudit « Les Pâtures» sur la commune de Val-de-Reuil, d'une superficie totale de 27 426 m².

Le Conseil communautaire dit également :

- que cette acquisition est consentie moyennant le prix de 13 330 € décomposé comme suit :
 - o La somme de 8 120 € pour les parcelles cadastrées section EC numéros 3 et 4,
 - o La somme de 5 210 € pour la parcelle cadastrée section EC numéro 349 ;
- que es frais et honoraires divers, liés à cette opération sont à la charge de l'acquéreur,
- que les actes correspondants seront établis par Maître Philippe POTENTIER, notaire à Louviers.

2019-152 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - PROJETS URBAINS - Lancement de l'étude pré-opérationnelle d'urbanisme multisites pour le repérage des facteurs d'attractivité de centres-bourgs

Sur rapport de Monsieur CHARLIER, le Conseil communautaire autorise à l'unanimité le démarrage de cette étude et le lancement de la démarche de communication et de concertation proposée dans ce cadre.

2019-153 - DIVERS - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Choix de l'option à la TVA pour la gestion de l'Hôtel d'entreprises "Les 4 Soleils" sur la commune de Val-de-Reuil - Autorisation

Sur rapport de Monsieur MOGLIA, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'opter à la TVA pour la gestion de l'hôtel d'entreprise les 4 soleils situé 14 rue du PAS des Heures 27100 Val de Reuil.

2019-154 - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Avis sur la demande d'autorisation présentée par la société LHOTELLIER DEPOLLUTION en vue d'exploiter une plateforme de traitement/valorisation de terres et matériaux- Projet ALIZEO - Commune d'Alizay

Cette délibération présentée, Monsieur FRAISSE a demandé qu'une attention toute particulière soit portée aux rejets d'eaux usées engendrés par l'activité de la société chargée des travaux.

Monsieur CARRÉ a, quant à lui, attiré l'attention de l'assemblée sur le fait que la principale nuisance est liée à la circulation des engins qui soulèvent des poussières ; créant parfois une brume artificielle.

Sur rapport de Monsieur PIEDNOËL, par **67 voix POUR et 1 abstention**, le Conseil communautaire émet un avis favorable concernant la demande d'autorisation présentée par la société LHOTELLIER DEPOLLUTION en vue d'exploiter une plateforme de traitement/valorisation de terres et matériaux – projet ALIZEO - sur la commune d'Alizay.

2019-155 - POLITIQUE DE LA VILLE-HABITAT-LOGEMENT - HABITAT-LOGEMENT - Dispositif Prime Accession - Modification du règlement d'octroi - Autorisation

Sur rapport de Madame ROUZÉE, le Conseil communautaire décide à l'**unanimité** de modifier le règlement d'octroi de la subvention et autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre du dispositif.

2019-156 - FONDS DE CONCOURS - HABITAT-LOGEMENT - Commune de La Saussaye - Salle des fêtes - Travaux de rénovation énergétique - Attribution d'un fonds de concours - Autorisation

Sur rapport de Madame TERLEZ, le Conseil communautaire décide à l'**unanimité** d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 125 000 € à la commune de la Saussaye, correspondant au plafond du Niveau BBC Rénovation pour la rénovation énergétique de sa salle des fêtes.

Le Conseil communautaire dit également que ce montant est définitif et ne pourra pas augmenter en fonction du coût du projet. Toutefois, dans l'hypothèse où le coût réel serait inférieur à l'enveloppe prévisionnelle, la participation financière de la Communauté d'agglomération Seine-Eure sera recalculée en fonction du montant réel des travaux.

2019-157 - FONDS DE CONCOURS - HABITAT-LOGEMENT - Commune d'Incarville - Salle polyvalente - Travaux de rénovation énergétique - Attribution d'un fonds de concours - Autorisation

Sur rapport de Madame TERLEZ, le Conseil communautaire décide à l'**unanimité** d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 72 028,20 € à la commune d'Incarville, correspondant à 40 % du montant HT des travaux d'amélioration énergétique de sa salle des fêtes ;

Le Conseil communautaire dit également que ce montant est définitif et ne pourra pas augmenter en fonction du coût du projet. Toutefois, dans l'hypothèse où le coût réel serait inférieur à l'enveloppe prévisionnelle, la participation financière de la Communauté d'agglomération Seine-Eure sera recalculée en fonction du montant réel des travaux.

2019-158 - AUTRES TYPES DE CONTRATS - POLITIQUES PUBLIQUES DURABLES - Convention de mise en place d'un service commun de restauration collective - Autorisation

Sur rapport de Madame TERLEZ, à l'**unanimité**, le Conseil communautaire :

- valide la création du service commun « restauration collective » au 1^{er} septembre 2019 ;
- approuve les termes de la convention constitutive du service commun de restauration collective ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette mutualisation.

En aparté au vote de cette délibération, Monsieur CHARLIER, dont la commune est partie-

prenante dans ce service de restauration collective, a insisté « sur le rôle très important que jouera ce service mutualisé dans le développement de l'emploi, le développement économique et l'amorce d'une transition agricole ».

2019-159 - POLITIQUE DE LA VILLE-HABITAT-LOGEMENT - COHESIONS TERRITORIALES - Commune de Louviers - Etude préalable à la restructuration de l'habitat dans le cadre du NPNRU ' Acacias-La Londe-Les oiseaux ' - Autorisation

Sur rapport de Madame TERLEZ et à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- valide l'engagement de l'étude de faisabilité,
- accepte la conclusion, entre la Communauté d'agglomération Seine-Eure et l'EPF Normandie, d'une convention pour la réalisation de cette étude, financée à hauteur de 20 000 € HT par l'EPF Normandie,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les pièces afférentes à ce dossier.

Le Conseil communautaire dit également que les dépenses sont prises en charge par l'EPF Normandie dans la limite d'un montant plafonné de 20 000 € HT, le coût de l'étude de faisabilité étant par ailleurs déterminé par les termes d'un marché à bons de commande passé par l'EPF Normandie.

2019-160 - POLITIQUE DE LA VILLE-HABITAT-LOGEMENT - COHESIONS TERRITORIALES - Subventions au titre du projet territorial de cohésion sociale - Autorisation

Sur rapport de Madame TERLEZ, à l'unanimité, le Conseil communautaire attribue les subventions suivantes, pour un montant total de 118 000 € :

Projet	Opérateur	Site	Montant
Education artistique et actions culturelles	Espace des 2 Rives Pîtres	Pîtres-Le Manoir	26 000 €
Médiation familiale et soutien à la parentalité	Association Les Fontaines	Agglomération	2 000 €
Projet de réussite Educative de territoire	Espace des 2 Rives Pîtres	Pîtres-Le Manoir	20 000 €
Convention Territoriale Globale	Ville de Pont de l'Arche	Pont de l'Arche	70 000 €
TOTAL			118 000 €

2019-161 - SUBVENTIONS - COHESIONS TERRITORIALES - Commune de Louviers - Régie de quartier - Versement d'une subvention - Autorisation

Sur rapport de Madame TERLEZ, à l'unanimité, le Conseil communautaire décide d'apporter son concours financier à hauteur de 10 000 € à la ville de Louviers pour l'aide au démarrage de la Régie de quartier.

2019-162 - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES - ENFANCE-JEUNESSE - Gestion des temps du midi et des temps périscolaires pour les communes de La Harengère, Fouqueville, Saint Ouen de Pontcheuil et Amfreville Saint Amant - Convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur DUFOR, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité les termes de la convention tripartite à intervenir entre la Communauté d'agglomération Seine-Eure, la communauté de communes Roumois Seine et la commune de Fouqueville pour la gestion des temps d'accueil périscolaires et de la pause méridienne.

Monsieur PIEDNOËL a profité du vote de cette délibération pour annoncer « le maintien de la classe pour enfants autistes dans l'école de Poses. Cette classe redevient la 5^e classe. C'est une

très belle victoire », se félicite-t-il.

Monsieur LEROY partage cet enthousiasme :

« C'est d'autant plus exceptionnel que Giorgio pensait qu'il y aurait 3 années de statu quo avant qu'une décision soit prise. C'est superbe » !

A son tour, Madame DORDAIN rappelle que l'école inclusive est obligatoire. *« La mixité et la tolérance devraient être la norme »*, plaide-t-elle.

« C'est le cas à Louviers, souligne Madame PERCHET, puisque nos écoles scolarisent 5 enfants autistes ».

Monsieur PRIOLLAUD rappelle à son tour *« les excellents résultats enregistrés grâce à la mise en place d'une conférence éducative regroupant les services municipaux et l'Education nationale ».*

2019-163 - AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC - MILIEUX NATURELS - Transfert du Domaine Public Fluvial de l'Eure et de l'Andelle- Convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CHRISTOPHE, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- accepte le transfert du Domaine Public Fluvial de l'Eure et de l'Andelle de l'État, vers la Communauté d'agglomération Seine-Eure ;
- approuve les termes de la convention, jointe en annexe, qui définit les modalités de transfert du Domaine Public Fluvial de l'Eure et de l'Andelle ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de transfert et tous documents afférents à ce dossier.

2019-164 - AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PRIVE - CYCLE DE L'EAU - Convention d'autorisation de passage d'engins de chantier sur la commune d'Igoville - Autorisation

Sur rapport de Monsieur DELAFOSSE, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité les termes de la convention d'autorisation de passage avec la société *LafargeHolcim Granulats* sise 2 avenue du Général de Gaulle – 92 140 Clamart.

Le Conseil communautaire dit également que cette convention étant consentie à titre gracieux et n'emporte donc aucune conséquence financière.

2019-165 - ENVIRONNEMENT - CYCLE DE L'EAU - RUISSELLEMENT - Mise à l'enquête publique d'un projet d'aménagement hydraulique situé impasse des Forrières à Quatremare - Autorisation

Sur rapport de Monsieur DERREY, à l'unanimité, le Conseil communautaire autorise l'ouverture de la procédure d'enquête publique réglementaire, pour le projet de création d'un bassin de régulation des eaux pluviales sur la commune de Quatremare.

2019-166 - ENVIRONNEMENT - CYCLE DE L'EAU - EAUX PLUVIALES - Schéma de gestion des eaux pluviales de la Haye Malherbe - Approbation

Sur rapport de Monsieur DERREY, à l'unanimité, le Conseil communautaire émet un avis favorable sur le zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune de La Haye-Malherbe.

2019-167 - MARCHÉS PUBLICS - DIRECTION MOBILITES ET DEVELOPPEMENT DURABLE - Groupement de commande - Transport extrascolaire et autres services de transport collectif avec chauffeur - Appel d'offres ouvert - Accord-cadre à marchés subséquents - Attribution - Autorisation

Sur rapport de Monsieur DUVÉRÉ, à l'unanimité, le Conseil communautaire prend acte de l'attribution de l'accord-cadre aux sociétés ayant remis les offres économiquement les plus avantageuses :

- GRISEL SA, 10 rue de la Haute Borne, 27140 Gisors ;
- AUZOUX VOYAGES, Les Vives Terres, 27400 Vironvay ;
- SOCIETE EXPLOITATION DES CARS ADRIEN, route de Bourgtheroulde ZI, BP 19, 27670 Bosroumois ;
- VOYAGES ET TRANSPORTS DE NORMANDIE, zone industrielle, allée de l'EpINETTE, 76230 Caudebec lès Elbeuf.

2019-168 - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Exploitation du centre aquatique intercommunal - Fixation des tarifs au 1er juillet 2019 - Autorisation

Sur rapport de Monsieur LEROY, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité les tarifs actualisés et dit que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} juillet 2019.

2019-169 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - VALORISATION DU PATRIMOINE - Dispositif " mon village mon amour " - Conventions - Autorisation

Sur rapport de Madame NOS, le Conseil communautaire décide à l'unanimité de soutenir les projets de sauvegarde du patrimoine communal financés par le dispositif *Mon Village Mon Amour* par une aide financière équivalente, dans la limite d'une enveloppe annuelle globale de 150 000 € ;

Le Conseil communautaire autorise également Monsieur le Président, ou son représentant, à signer, pour l'année 2019, les conventions particulières établies avec les communes pour financer leurs projets de restauration du patrimoine en complément du dispositif *Mon Village Mon Amour*.

2019-170 - SUBVENTIONS - VALORISATION DU PATRIMOINE - Participation financière de l'Agglomération Seine-Eure à l'association CURSUS Voile et patrimoine - Autorisation

Sur rapport de Madame NOS, à l'unanimité, le Conseil communautaire

- accepte de verser une participation financière de 30 000 € à l'Association *Cursus, Voiles et Patrimoine* ;
- accepte de conclure la convention s'y rapportant.

2019-171 - SUBVENTIONS - VALORISATION DU PATRIMOINE - Aide à la sauvegarde du patrimoine privé - Convention avec la Fondation du patrimoine

Sur rapport de Madame NOS, le Conseil communautaire décide à l'unanimité de verser à la Fondation du patrimoine une aide financière de 30 000 € permettant d'accompagner 3 à 5 dossiers par an.

2019-172 - AUTRES TYPES DE CONTRATS - PROPRIÉTÉ PUBLIQUE - Centre de Tri Modernisé - Groupement d'Autorités Concédantes avec le SETOM et le SYGOM - Approbation du mode de Gestion

Cette délibération présentée, Monsieur FRAISSE estime que « *la DSP rémunère les actionnaires. Dans ces conditions, je m'abstiendrai* » précise-t-il.

Monsieur CARRÉ ne partage pas ce point de vue :

« *La DSP est un bon système dans la mesure où elle nous enlève des soucis. Par exemple, au centre de Guichainville, l'investissement de 8 M€ est pris en charge par le délégataire de service public* ».

Sur rapport de Monsieur CARRÉ, par 63 voix POUR et 1 abstention, le Conseil communautaire :

- approuve le principe de la concession de service public pour assurer la conception, la réalisation et l'exploitation d'un centre de tri mutualisé ;
- approuve les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur concessionnaire ;
- autorise Monsieur le Président du SETOM à lancer la procédure de mise en concurrence relative à la concession de service public et prendre les actes nécessaires dans le cadre de cette procédure.

2019-173 - MARCHÉS PUBLICS - POLITIQUE PUBLIQUE DURABLE - Bus à Haut Niveau de Service, "Seine-Eure Avenue", giratoire Mémoire et Paix à Val-de-Reuil à la gare de Val-De-Reuil - Appel d'offres ouvert - Attribution - Autorisation

Cette délibération présentée, Monsieur COQUELET s'est exprimé en ces termes :

« Nous avons inauguré, samedi, le prolongement de la voie de l'orée. Je salue la réussite de cette nouvelle route qui combine qualité urbanistique, développement économique, sécurité routière tout en laissant une belle place à l'usage de la bicyclette. C'est une très belle réalisation.

Cependant, dans la délibération dont il est question ce soir, il reste une tranche optionnelle à affermir. Je suis inquiet. Comme la voie de l'orée, nous souhaitons faire de l'axe structurant une réussite. Il faut donc passer de la tranche optionnelle à une tranche ferme » demande-t-il.

« C'est fait ! Il n'y a pas de problème » répondent tour à tour Monsieur LEROY et Monsieur BIDAULT.

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, le Conseil communautaire prend acte, à l'unanimité, de l'attribution du marché à la société SA TOFFOLUTTI, 6 rue Paul SABATIER, 76123 Grand Quevilly, ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse.

Les prestations sont réparties en deux tranches :

Tranches	Montant HT	Montant TTC -TVA à 20% au taux actuellement en vigueur)
Tranche 1 : aménagement complet giratoire Mémoire et Paix – Voie de l'Equerre et Aménagement Espace public	918 454,30	1 102 145,16
Tranche optionnelle n°1 : Aménagement voirie	697 506,60	837 007,92

Le montant total des tranches est de 1 615 960,90 € HT, soit 1 939 153,08 € TTC (TVA au taux de 20% actuellement en vigueur).

L'entreprise attributaire s'est engagée à réaliser une action d'insertion de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières représentant environ 5% du temps total de travail nécessaire à la réalisation des travaux :

- Tranche ferme : 786 heures ;
- Tranche optionnelle : 702 heures.

2019-174 - VOIRIE - VOIRIE - Attribution de fonds de concours au titre des amendes de police - Communes de La Vacherie et de Saint Cyr la Campagne - Convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, le Conseil communautaire attribue à l'unanimité des fonds de concours au titre des amendes de police, représentant 50 % du montant des travaux prévus, au bénéfice des communes suivantes :

- La Vacherie, pour un montant de 5 438,42 € HT,
- Saint Cyr la Campagne, pour un montant de 1 055,00 € HT,

2019-175 - DIVERS - VOIRIE - Seine-Eure Avenue - Aménagement de la Place Thorel à Louviers - Convention financière - Autorisation

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- approuve les termes de la convention financement portant sur l'opération d'aménagement de la place Thorel à Louviers dans le cadre du projet Seine Eure Avenue,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention et tout document relatif à la réalisation de cette opération, ainsi que les avenants éventuels en moins-value, dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5 % du montant initial, dans le respect de l'estimation prévisionnelle,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter la participation financière de la commune de Louviers, estimée à 305 540,54 € HT.

2019-176 - VOIRIE - VOIRIE - Aménagement rue de La Commière sur la commune du Vaudreuil - Convention financière - Autorisation

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité l'opération d'aménagement rue de La Commière sur la commune du Vaudreuil, pour un montant total estimé à 93 000 € HT.

2019-177 - VOIRIE - VOIRIE - Implantation de plateaux ralentisseurs sur la commune de Val de Reuil - Convention financière - Autorisation

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité l'opération d'aménagements de sécurisation de différentes voies sur la commune de Val de Reuil, pour un montant total estimé à 125 000 € HT.

2019-178 - PERSONNEL TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T. - RESSOURCES HUMAINES - Actualisation du tableau des effectifs - Autorisation

Sur rapport de Monsieur LEROY, le Conseil communautaire décide à l'unanimité de modifier ainsi le tableau des effectifs :

Au 1^{er} janvier 2019 :

La suppression de 2 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe titulaires à temps complet

La création de 2 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe titulaires à temps complet

La suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe titulaire à temps complet

La création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe titulaire à temps complet

La suppression de 4 postes d'adjoint d'animation titulaires à temps complet

La création de 4 postes d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe titulaires à temps complet

La suppression d'un poste d'adjoint technique titulaire à temps complet

La création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe titulaire à temps complet

La suppression d'un poste d'animateur titulaire à temps complet

La création d'un poste d'animateur principal de 2^{ème} classe titulaire à temps complet

La suppression de 2 postes d'attaché titulaires à temps complet

La création de 2 postes d'attaché principal titulaires à temps complet

La suppression d'un poste de directeur territorial titulaire à temps complet

La création d'un poste d'attaché hors classe titulaire à temps complet

La suppression d'un poste d'adjoint technique contractuel à temps complet

La création d'un poste d'adjoint technique titulaire à temps complet

Au 1^{er} février 2019 :

La suppression d'un poste d'adjoint administratif titulaire à temps complet

La création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe titulaire à temps complet

Au 1^{er} avril 2019 :

La suppression d'un poste d'adjoint d'animation contractuel à temps complet

La création d'un poste d'adjoint d'animation titulaire à temps complet

La suppression d'un poste d'adjoint technique contractuel à temps complet

La création d'un poste d'adjoint technique titulaire à temps complet

Au 1^{er} mai 2019 :

La suppression de 2 postes d'adjoint d'animation contractuels à temps complet

La création de 2 postes d'adjoint d'animation titulaires à temps complet

La suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe titulaire à temps complet

La création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe titulaire à temps complet

La suppression d'un poste d'adjoint technique titulaire à temps complet

La création d'un poste d'adjoint technique contractuel à temps complet

Au 6 mai 2019 :

La suppression d'un poste de technicien titulaire à temps complet

La création d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe titulaire à temps complet

Au 1^{er} juin 2019 :

La suppression d'un poste de technicien contractuel à temps complet

La création d'un poste d'agent de maîtrise titulaire à temps complet

La création d'un poste d'éducateur de jeunes enfants de 2^{ème} classe contractuel à temps complet

Au 17 juin 2019 :

La création d'un poste d'attaché contractuel à temps complet

Au 1^{er} juillet 2019 :

La suppression d'un poste d'adjoint technique titulaire à temps complet

La création d'un poste de technicien titulaire à temps complet

La création de 2 postes de technicien contractuels à temps complet

Au 1^{er} septembre 2019 :

La suppression d'un poste d'agent de maîtrise principal titulaire à temps complet

La création d'un poste d'agent de maîtrise titulaire à temps complet

Au 12 septembre 2019 :

La suppression d'un poste d'adjoint technique titulaire à temps complet

La création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe titulaire à temps complet

Au 1^{er} octobre 2019 :

La suppression d'un poste de technicien principal de 1^{ère} classe titulaire à temps complet

La création d'un poste de technicien principal de 1^{ère} classe contractuel à temps complet

La suppression de 2 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe titulaires à temps complet

La création de 2 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe titulaires à temps complet

La suppression d'un poste d'agent de maîtrise titulaire à temps complet

La création d'un poste d'agent de maîtrise principal titulaire à temps complet

Au 10 octobre 2019 :

La suppression d'un poste d'adjoint administratif titulaire à temps complet

La création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe titulaire à temps complet

Au 20 octobre 2019 :

La suppression d'un poste d'adjoint technique titulaire à temps complet

La création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe titulaire à temps complet

Le Conseil communautaire dit également que la rémunération des postes est fixée sur la grille indiciaire des grades correspondants à laquelle peuvent s'ajouter les primes et indemnités en vigueur dans la collectivité.

QUESTIONS DIVERSES :

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question ni remarque formulée, Monsieur LEROY souhaite de très bonnes vacances à l'assemblée et clôt la séance à 22 h 45.

Le Président,

Bernard LEROY.

